

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 04 AVRIL 2022 à 20h00.

Le Conseil Municipal de la Commune d'ENCHASTRAYES, régulièrement convoqué par courrier en date du vingt-huit mars 2022, s'est réuni en séance ordinaire en Mairie, le quatre avril deux-mille-vingt-deux, à vingt heures, sous la Présidence de Monsieur Albert OLIVERO, Maire

Étaient présents tous les conseillers municipaux sauf :

Mme Emilie BEYSSON ayant donné pouvoir à M. WALTHER, M. Alain ARGENTANO ayant donné pouvoir à M. OLIVERO

Monsieur Julien DESDIER a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

M. OLIVERO ouvre la séance en précisant qu'il s'agit de son 48^{ème} budget en tant qu'élu.

1. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021 commune, affectation du résultat

M. le Maire présente les comptes administratifs de la commune qui ont été établis par le Trésorier et les comptes administratifs du budget de la Commune.

M. le Maire quitte la séance, M. Jacques MARTIN désigné comme Président, fait procéder à l'approbation des comptes.

<i>Budget</i>	<i>Situation précédente</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Situation finale</i>
COMMUNE :			
Investissement :	104 066.69	- 213 822.37	- 109 755.68
Fonctionnement :	265 761.63	238 829.26	269 590.89

Le Conseil délibère et approuve les comptes de gestion du receveur principal et les comptes administratifs.

2. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021 école, affectation du résultat

M. le Maire présente les comptes administratifs de la caisse des écoles qui ont été établis par le Trésorier et les comptes administratifs de la caisse des écoles

M. le Maire quitte la séance, M. Jacques MARTIN désigné comme Président, fait procéder à l'approbation de ces comptes.

<i>Budget</i>	<i>Situation précédente</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Situation finale</i>
CAISSE DES ECOLES :			
Investissement :	470,41	-2 013,99	- 1543,58
Fonctionnement :	665,28	16 144,29	16 809,57

Le Conseil délibère et approuve les comptes de gestion du receveur principal et les comptes administratifs.

3. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021 cinéma, affectation du résultat

M. le Maire présente les comptes administratifs de la caisse des écoles qui ont été établis par le Trésorier et les comptes administratifs du cinéma

M. le Maire quitte la séance, M. Jacques MARTIN désigné comme Président, fait procéder à l'approbation de ces comptes.

<i>Budget</i>	<i>Situation précédente</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Situation finale</i>
CINEMA :			
Investissement :	79 755,83	-10 495,58	69 260,25
Fonctionnement :	19 933,32	- 2 644,94	17 288,38

Le Conseil délibère et approuve les comptes de gestion du receveur principal et les comptes administratifs.

4. Approbation des comptes de gestion et des comptes administratifs 2021 SEA, affectation du résultat

M. le Maire présente les comptes administratifs du SEA qui ont été établis par le Trésorier et les comptes administratifs du SEA

M. le Maire quitte la séance, M. Jacques MARTIN désigné comme Président, fait procéder à l'approbation des comptes.

<i>Budget</i>	<i>Situation précédente</i>	<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>Situation finale</i>
SEA :			
Investissement :	80 815.56€	-52 029.28	28 786.28
Fonctionnement :	27 057.53€	13 569.36	40 626.89

Le Conseil délibère et approuve les comptes de gestion du receveur principal et les comptes administratifs.

5. Affectation des résultats 2021 de la Commune.

M. le Maire présente la délibération.

Il précise que le déficit d'investissement de **109 755.68€** sera reporté à l'article 001 en dépense.

L'excédent de fonctionnement de **269 590.89€** sera inscrit au compte 1068 en recettes d'investissement

Le Conseil Municipal procède à l'affectation de résultat du budget de la commune

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

6. Affectation des résultats 2021 de la Caisse des écoles.

M. le Maire présente la délibération.

Le résultat déficitaire d'investissement sera affecté à la section d'investissement, à l'article 001 en dépenses pour un montant **1 543.58 €**.

L'excédent de fonctionnement de **16 809.57€** sera réparti comme suit :

- **1 543.58€** au compte 1068 en recettes d'investissement
- **15 265.99** au compte 002 en recettes de fonctionnement

Le Conseil Municipal procède à l'affectation de résultat du budget de la caisse des écoles

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

7. Affectation des résultats 2021 du SEA.

M. le Maire présente la délibération.

Le résultat excédentaire d'investissement sera affecté en recette à la section d'investissement, à l'article 001 pour un montant de **28 786.28 €**

L'excédent de fonctionnement de **40 626.89€** sera réparti comme suit :

- **7 825.52€** au compte 1068 en recettes d'investissement
- **32 801.37** au compte 002 en recettes de fonctionnement

Le Conseil Municipal procède à l'affectation de résultat du budget du SEA

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

8. Affectation des résultats 2021 du cinéma.

M. le Maire présente la délibération.

Le résultat excédentaire d'investissement sera affecté à la section d'investissement, à l'article 001 en recettes pour un montant de **69 260.25 €**

Le résultat cumulé d'exploitation sera affecté à la section de fonctionnement au compte 002 en recettes pour un montant de **17 288.38 €**

Le Conseil Municipal procède à l'affectation de résultat du budget du cinéma

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

9. Vote des subventions 2022

M. le Maire présente la délibération. Il présente aux élus les montants des subventions proposées par la commission des finances du 25 février 2022.

Nom de l'association	Subvention votée au BP 2022
ABYSSE UBAYE	300,00 €
ADMR VALLEE DE L'UBAYE	500,00 €
AMICALE SAPEURS POMPIERS BARCELO	200,00 €
(LES) AMIS DU SAUZE	1 000,00 €
ASSOCIATION CHASSEUR ENCHASTRAYES/FAUCON	100,00 €
AUDACCE	1 000,00 €
BASKET CLUB	100,00 €
BOUCHONS D AMOUR	100,00 €
CLUB CYCLISTE UBAYE - CCU	100,00 €
DON DE SANG BENEVOLE DE LA VALLEE DE L UBAYE	50,00 €
ECURIE UBAYE	2 300,00 €
LES FONDUS DE L'UBAYE	100,00 €
GSSB - Groupe Skieurs Sauze-Barcelonnette	14 000,00 €
JUDO CLUB DE LA VALLEE DE L UBAYE	100,00 €
PISCINE UBAYENNE	300,00 €
RESTAURANTS DU COEUR ASSOC DEPART 04	100,00 €
SECOURS POPULAIRE FRANCAIS	100,00 €
SOLIDARITE PAYSANS PROVENCE ALPES	100,00 €
SOLIDARITAT UBAYE	2 100,00 €
SPADTRIBU	250,00 €
Ubaye Rallye Passion	1 000,00 €
TOTAL A VERSER	23 900,00 €

M. DESDIER s'interroge sur le montant de la subvention allouée aux chasseurs. Cette subvention bénéficie à des habitants d'Enchastrayes. Il précise que les chasseurs entretiennent les sentiers, et cette subvention aide à payer les bagues pour les animaux, le sel pour les chamois, et les droits de chasse dus à l'ONF. Il regrette que la somme demandée n'ait pas été allouée.

Les membres de la commission des finances précisent que tous les dossiers ont été étudiés. Certaines demandes de subvention mériteraient un développement sur les actions réalisées sur la commune et/ou à destination des habitants.

Le conseil municipal valide cette proposition à l'unanimité

10. Vote des taux d'imposition

M. le Maire explique que la commune n'a pas augmenté les taux depuis de nombreuses années. La commission des finances a étudié cette question et a réalisé plusieurs simulations d'augmentation des taux.

M. le Maire précise qu'il s'avère nécessaire d'augmenter la fiscalité sur notre commune pour permettre le financement des investissements à venir et l'augmentation des augmentations de charges auxquelles la commune doit faire face. (Energie, fuel, ...)

La commission a étudié les différentes possibilités d'augmentation des taux. Les élus se sont accordés pour l'augmentation suivante :

taxe foncière : 38%

taxe foncière non bâtie : 46,36%....

Pour mémoire :

- *Taxe d'Habitation* : 6.38 % (pour mémoire)

- *Taxe Foncière sur le Bâti en 2021* 13.99% + 20.70% = 34.69% (somme commune + département)

- *Taxe Foncière sur le Non Bâti en 2021* 42.32 %

M. PARENTE explique que la commune aurait dû augmenter l'impôt de manière plus marquée, mais le contexte social étant difficile, les élus n'ont pas souhaité augmenter les impôts dans une plus grande proportion afin de ne pas trop peser sur le budget des habitants.

M. le Maire fait procéder au vote

La délibération est adoptée à l'unanimité

11. Vote des budgets 2022 de la commune

M. le Maire présente le budget de la commune :

Section de fonctionnement, votée par chapitre, Equilibrée en dépenses et recettes pour un montant de : 1 670 559.59€

Section d'investissement, votée par opération, Equilibrée en dépenses et recettes pour un montant de : **2 950 121.13€**

Participation aux budgets annexes :

Le conseil municipal décide de fixer les participations aux budgets annexes 2022 comme suit :

Article 657361 - Caisse des Ecoles	57 687.59€
Article 657364 - Cinéma.....	27 589.95€
Article 657364 - Service de l'Eau	34 219.44€

M. le Maire fait procéder au vote

Les délibérations sont adoptées à l'unanimité

12. Vote du budget 2022 de la caisse des écoles

M. le Maire présente le budget de la caisse des écoles :

Section de fonctionnement, votée par chapitre, équilibrée en dépenses et recettes à **76 090.85 €**

Section d'investissement, votée par opération, équilibrée en dépenses et recettes à **5587.16€**

M. le Maire fait procéder au vote

Unanimité

13. Vote du budget 2022 du cinéma

M. le Maire présente le budget du cinéma :

Section de fonctionnement, votée par chapitre, équilibrée en dépenses et recettes à **62 995.61€**

Section d'investissement, votée par opération, équilibrée en dépenses et recettes à **86 845.87€**

M. le Maire fait procéder au vote

Unanimité

14. Vote du budget 2022 du SEA

M. le Maire présente le budget du SEA :

Section de fonctionnement, votée par chapitre, équilibrée en dépenses et recettes à **208 186.52€**

- Participation obligatoire de la commune extérieure : pour les dérogations prévues par le code de l'Éducation (articles L.212-8 modifié et R.212-21 notamment) pour les lesquelles le maire de la commune d'accueil est fondé à inscrire l'enfant et informe le maire de la commune de résidence du motif ayant justifié cette inscription.

Trois cas dérogatoires entraînent obligatoirement la participation financière de la commune de résidence :

- Les obligations professionnelles des parents et l'absence de moyens de garde et de cantine ou de l'une de ces deux prestations dans la commune de résidence ;
- Des raisons médicales ;
- L'inscription d'un frère ou d'une sœur dans un établissement du premier degré de la même commune.

Par ailleurs, ces mêmes articles prévoient également que la scolarisation d'un enfant dans une école d'une commune autre que celle de sa résidence ne peut être remise en cause par l'une ou l'autre d'entre elles avant le terme soit de la formation maternelle, soit de la scolarité élémentaire de cet enfant. Cela permet de garantir la poursuite de scolarité de l'enfant au sein d'un même établissement jusqu'à la fin de son cycle.

Ainsi, en cas d'accord préalable ou dans les cas obligatoires, la commune de résidence doit verser une participation financière à la commune d'accueil supportant les charges de fonctionnement ainsi générées, et dont le montant est déterminé par le forfait communal établi à de 2 770.77 € euros pour l'année scolaire 2021/2022 pour l'école du Sauze.

Le conseil municipal adopte la délibération à l'unanimité

Questions diverses

Fonctionnement de la station durant la saison hivernale : La gestion des personnels de la Régie et la fermeture de certaines remontées mécaniques (CBU, Vallon, ouverture TSD à 10h) durant les vacances de février interrogent certains élus. Ces derniers questionnent les membres du conseil d'exploitation de la régie Ubaye ski pour savoir s'ils ont eu des remontées ou des explications sur ces points. M. Olivero précise qu'il fera part de ces interrogations lors d'un prochain conseil d'exploitation.

Vente Orée du Bois : des nombreuses visites ont eu lieu pour le bâtiment l'orée du bois. Des offres sont faites à condition que les parcelles limitrophes soient intégrées à la vente. La commune a pris l'attache du notaire pour régler cette problématique et pouvoir finaliser la vente du bâtiment.

Épicerie du Sauze : La procédure a été lancée pour les locaux de l'épicerie de la commune. La problématique de la vente de pain sur la station est évoquée. La boulangerie n'étant pas ouverte tous les jours, il semblait opportun que l'épicerie prenne le relais en proposant le dépôt de pain. Le gérant de l'épicerie avait précisé à la commune avoir pris l'attache de la boulangerie. Cette dernière précise qu'elle n'a pas été sollicité pour organiser ce dépôt de pain.

M. Parente revient sur l'épicerie et ajoute qu'il s'agit d'une épicerie fine. De nombreux clients se rabattent sur la boulangerie car les produits sont trop onéreux pour le quotidien. Il est précisé que des clients se plaignent des horaires d'ouverture tardifs de l'épicerie. Un rendez-

vous va être organisé avec l'épicier pour évoquer la question du bail suite à son mail du 31/03/22.

Salle hors sac – et sanitaires du Super Sauze : M. Fabre et Mme Pigeard expliquent que le chauffage est toujours monté à 27 degrés et que les lumières sont allumées toute la journée. Il faut installer un groom sur la salle hors sac, ainsi qu'un détecteur de présence. Un thermostat bloqué devra être installé pour faire des économies d'énergie.

Mme Pigeard demande que les finitions du bâtiment soient terminées (grille aération, ...)

DAB : Les élus constatent que le DAB a fonctionné. Il y a eu 1020 retraits en février et 399 en mars. Cela est peu compte tenu qu'il s'agit de la pleine saison. Il conviendrait d'installer une signalétique à l'entrée de la place du Sauze pour indiquer le distributeur. Les élus considèrent qu'il s'agit néanmoins d'un service indispensable pour la station.

Station du Sauze : Mme Pigeard rappelle qu'une station de ski ne peut fonctionner que si tous les acteurs travaillent ensemble, sont informés et connaissent les projets structurant de la station et les animations organisées.

Elle constate un manque de communication de la régie et d'Ubaye tourisme vis-à-vis des sociopro sur les événements et animations de la station.

Elle regrette le peu de communication sur les événements. Elle souhaiterait que tous les acteurs partent sur une dynamique de communication, avec la présentation d'un planning de des événements, des animations, des festivités, ...

M. Martin précise que le budget animation d'Ubaye Tourisme est restreint et que malgré cela de belles animations sont proposées. Il est important de mobiliser les acteurs sur les animations de la station.

Mme Pigeard regrette que l'événement MATRA n'ait pas bénéficié d'une communication à la hauteur de l'événement. Une information a eu lieu 3 jours avant... et seuls huit personnes étaient présentes alors que l'événement était intéressant.

Elections : M. le Maire en Président de bureau organise le planning de permanence pour les élections Présidentielles.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.



Le Maire,

Albert OLIVERO